

Dijon, le 9 décembre 2021

De Sophie Préioni
Secrétaire du CHSCTA
à
Monsieur Petitjean
Directeur des Ressources Humaines de l'Académie de Dijon

Objet : alerte sur les conditions de travail dans le premier degré

Monsieur Petitjean,

En tant que secrétaire du CHSCTA, je souhaite vous alerter sur les conditions de travail des personnels du premier degré et plus particulièrement des directeurs et directrices d'école et de leur état d'exaspération et d'épuisement, dans ce contexte de crise sanitaire. Il est urgent de les aider.

En effet, depuis la mise en place du nouveau protocole dans le premier degré (29/11/2021), nous constatons une dégradation des conditions de travail et de la santé des directeurs et directrices d'école. Ce constat nous alerte. De nombreux signalements sur le RSST ont été écrits dans ce sens (des extraits sont retranscrits en fin de courriel). Les directeurs et directrices d'école sont amené.e.s à travailler 7 jours sur 7, sur des horaires étendus pour suivre les informations sur les cas confirmés et les cas contacts parmi les élèves et les enseignants.e.s et réorganiser l'école. D'autant plus les jours où ils et elles ne sont pas déchargé.e.s de classe, le dilemme est donc de décider entre assurer l'enseignement et assurer le suivi sanitaire. Cette tension génère des risques psychosociaux majeurs pour les directeurs et directrices d'écoles et pour l'ensemble des professeurs.e.s des écoles qui sont au bord de l'épuisement.

De plus, les personnels ne se sentent pas protégés par leur employeur, beaucoup n'ont pas reçu la dotation de masques pour la période des vacances de Toussaint aux vacances de Noël et certains n'ont pas eu accès aux auto tests.

Depuis deux ans, les personnels s'adaptent à l'évolution et aux différents protocoles sanitaires à mettre en place, tout en essayant d'assurer la sécurité des élèves et leur propre sécurité. Mais ils se trouvent bien seuls pour gérer le quotidien sur le terrain.

- Comment gérer les cas covid tout en assurant l'enseignement d'une classe ?
- Comment gérer les élèves d'un enseignant absent tout en assurant l'enseignement de sa propre classe, sachant qu'il n'y a pas de remplaçant et que les élèves ne doivent pas être brassés ?
- Comment faire cours en présentiel et en distanciel en même temps ?
- Comment être sûr d'être protégé si les locaux ne sont pas désinfectés ?
- Comment se protéger si l'employeur ne fournit pas de masques ?
- Comment aérer la salle si les fenêtres ne s'ouvrent pas ?
- Comment gérer l'aération et la température de la salle ?
- Comment se sentir protégé quand les élèves ne changent pas de masque dans la journée ?
- Comment gérer quand un parent refuse de venir chercher son enfant « cas contact » à l'école ?

- Quand faut-il appliquer le protocole ? à la date de l'annonce dans les médias ou lorsque l'employeur informe sur la boîte mail professionnelle ?

Les personnels peuvent avoir à gérer des conflits et tensions avec les parents souhaitant l'application du protocole dès l'annonce médiatique alors que la circulaire n'est pas encore parvenue dans les écoles.

Depuis toujours, les personnels du premier degré assurent l'ouverture des écoles avec la conviction que la pandémie ne doit pas suspendre le droit fondamental à l'éducation. Mais ces personnels s'épuisent à porter seuls le poids de cette pandémie sur le terrain : protection insuffisante de leur santé, questions laissés sans réponse par l'employeur, missions supplémentaires à effectuer, manque de remplaçants ...Même les directeurs et directrices d'école en arrêt maladie sont sollicités pour gérer la situation.

Nous pensons que chacun doit prendre sa part pour permettre aux écoles de rester ouvertes et aux enseignants de travailler tout en assurant la santé et la sécurité de tous. Nous demandons que l'employeur remplisse ses obligations :

- **Que l'employeur organise l'appui opérationnel aux écoles pour le suivi des cas confirmés et des cas contacts.**
- Que l'État se substitue en urgence aux collectivités locales pour réaliser les travaux d'amélioration de la qualité de l'air là où les travaux ne sont pas toujours conduits : rénovation des fenêtres, installation de système de ventilation efficace.
- Que l'employeur fournisse régulièrement les masques adaptés aux activités des personnels en nombre suffisant et des auto test aux personnels (sans que ceux-ci en fassent systématiquement la demande)

Sans tous ces appuis, les personnels du premier degré s'épuisent.

Quelle aide peut mettre en place l'institution en urgence pour les soulager dans leur surcharge de travail ? Quelle action de prévention des risque psychosociaux est mis en place pour ces personnels ? Les IEN, APC, CPD et CPC ne peuvent-ils pas prendre en charge le suivi des cas positifs et cas contacts sur le terrain afin que les directeurs et directrices d'école et enseignants du premier degré puissent remplir leurs missions d'enseignement ?

Il me semble indispensable qu'un point sur ce sujet soit fait lors du CHSCTA de mardi prochain.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos inquiétudes pour ces personnels, soyez assurés de mon attachement au bon fonctionnement du service public de l'EN et à la santé de ses personnels.

Etaient joints au courrier des exemples de signalement au RSST sur les conditions de travail dégradées des collègues.